

Vie du conseil municipal

Depuis le dernier journal le conseil municipal s'est réuni 5 fois, soit un rythme de 10 réunions sur les 12 derniers mois. L'exécutif composé du maire et des trois adjoints se réunit en moyenne 2 fois par mois, une vingtaine de réunions environ par an.

A ces réunions traditionnelles se sont ajoutées au cours des 12 derniers mois des réunions sur des thèmes précis : la centrale hydroélectrique, le projet de traverse du village, les travaux de rénovation des appartements, l'enfouissement des réseaux, les commissions culturelles, de communication et des travaux, le budget et bien d'autres sujets encore.

Les élus participent également à de nombreuses réunions extérieures (communauté des communes, réunions cantonales, le parc, bio vallée, etc.).

enfin se rajoutent les interventions multiples des uns ou des autres à propos des stations d'épuration et de la distribution de l'eau potable, de l'éclairage public, de l'entretien de la voirie, du suivi des divers travaux, la gestion du personnel,....

Vous pouvez donc constater que la vie du conseil municipal est intense, variée et ce n'est pas l'ennui qui guette vos élus municipaux.

Lors des conseils municipaux de cet hiver ont été abordés, entre autres, les points suivants :

Le restaurant scolaire : 4€ par enfant et par repas (3 enfants en maternelle et 14 en primaire)

Participation aux activités périscolaires : 112 € par enfants (4 enfants en maternelle et 17 en primaire)

Poursuite des démarches pour les « biens sans maître » devant être affectés à la commune au terme de la procédure.

Travaux sur le réseau d'eau potable, projet demande de subvention à l'agence de l'eau.

Suivi de l'avancement des travaux et de la mise en service de la microcentrale.

Suivi des travaux de la rénovation des appartements communaux.

Le recensement de février 2016.

Nouvelle composition du conseil communautaire.

Votes de subventions : ADSA 50 €, APACH 50 €, ADES 150€, 1, 2, 3 soleil 50 €, ski collège et lycée 40 € par élèves (4 enfants concernés), Lycée (voyage à Rome et à Turin) 50 € par élève (3 enfants concernés)

Présentation des divers demande d'urbanisme (permis de construire, autorisation de travaux, etc. ;

Organisation du bureau des élections.

Débat d'orientation budgétaire 2016, étude et approbation du compte administratif 2015.étude et approbation du budget 2016, vote des 4 taxes municipales.

Le recensement 2016

IL s'effectue tous les 5 ans. Il s'est déroulé dans notre commune de Romeyer du 21/01/2016 au 20/02/2016 avec l'intervention de Marie-Claude LAGORCE, notre agent recenseur.

Le recensement permet de déterminer la population légale de la France et de décrire les caractéristiques de la population et de ses conditions de logement.

Le nombre d'habitants, par exemple, est utilisé pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement, détermine le nombre de conseillers municipaux etc....

Au-delà du simple dénombrement des personnes et des logements, l'exploitation des réponses aux questionnaires fournit des résultats statistiques détaillés sur : la répartition de la population par sexe, âge, état matrimonial, nationalité, diplôme ; l'emploi, les professions exercées ; les conditions de logement ; les déplacements quotidiens domicile-travail ou domicile-études et les migrations résidentielles (arrivées en provenance d'autres communes ou d'autres pays).

Les résultats du recensement permettent aux pouvoirs publics et collectivités locales de conduire leur politique. Ils permettent de les éclairer sur leur choix en matière d'emploi, d'action sociale, d'aménagement du territoire, de transports, d'équipements collectifs (crèches, hôpitaux, écoles routes équipements culturels, sportifs...)

A Romeyer :

167 logements ont été recensés : 96 résidences principales ; 1 logement occasionnel ; 54 résidences secondaires ; 16 logements vacants

198 habitants dont 29 ont répondu par internet :15 pour Le Moulin ; 27 pour Les Liotards ; 4 pour Le Canard ; 2 pour Les Barlettes ; 10 pour Les Fugiers ; 16 pour Les Chapays ; 12 pour La Loche ; 15 pour Les Arnauds ; 21 pour saint Marcel ; 8 pour Les Vignons ; 10 pour Les Granges ; 58 pour les Planeaux.

Finances communales

Les résultats 2015 s'inscrivent dans la continuité et surtout sont conformes à notre « plan de marche » à savoir, dégager environ 25 000 € de capacité d'autofinancement au budget général et avoir environ 5 000 € de marge de manœuvre sur le budget eau et assainissement.

Les comptes administratifs 2015 :

Budget général :

- Fonctionnement : excédent de 30 051 €
- Investissement : déficit de 98 308 € expliqué principalement par l'avance, sur notre réserve, du financement de notre part de la microcentrale aménagée avec la commune de Die et du FCTVA à recevoir.

Budget eau et assainissement :

- Fonctionnement : excédent de 8 427 €
- Investissement à l'équilibre, report du programme de réalisations.

Le budget prévisionnel 2016 :

Budget général :

- Fonctionnement : à l'équilibre avec pour cible de dégager une capacité d'autofinancement dans la continuité.
- Investissement : budget principalement consacré aux appartements, à l'enfouissement des réseaux secs, à la voirie et à la préparation de la traverse du village ; les réserves seront préservées en vue du projet de traverse et un emprunt sera contracté pour financer la microcentrale et les appartements. Ces deux investissements de rapport seront bénéficiaires dès le départ grâce à un retour sur investissement court, d'autant plus court que nous avons obtenu des aides substantielles, 30% de la Région pour la microcentrale et 40% du Département plus la Région pour les appartements.

Budget eau et assainissement :

- Fonctionnement : à l'équilibre et dans la continuité
- Investissement : le réservoir des Planeaux et la mise à niveaux des comptages pour répondre aux exigences de l'Agence de l'Eau et ne pas payer de lourdes amendes mais aussi pour surveiller la performance de notre réseau et réagir au plus tôt lors de problèmes de fuites cachées, sont programmés pour 80 000 € mais nous attendons le résultat de nos demandes de subventions ; nous autofinancerons ces travaux grâce à nos réserves constituées dans cet objectif tout en préservant les moyens nécessaires au curage à prévoir des stations d'épurations.

Au cours de l'année 2016 nous allons procéder à la numérotation des maisons, elle nous est imposée dans le cadre du **plan « fibre chez l'habitant »** et cela facilitera le repérage de nos maisons

Une nouvelle signalétique, sur la commune, sera également proposée aussi bien pour les particuliers (gîtes par exemple) que pour la signalétique générale.

ETAT CIVIL



Ludmilla Gauchot née le 27 mars 2016
aux Planeaux

N'oubliez pas de temps à autre de consulter les tableaux d'affichage municipaux ; C'est un bon moyen d'être informé.

Prochains conseils municipaux : consulter les tableaux d'affichage